



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 1 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 2 / 0 1 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2025_8533

1 Intitulé du projet

Création d'un bâtiment dédié au stockage de matériel agricole sur le site de la SCEA BOUTTEMY sur la commune de Barly (62810)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA BOUTTEMY

Raison sociale

SCEA bouttemy

N° SIRET

4 1 9 9 2 6 9 0 2 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Société civile

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

BOUTTEMY

☒ Monsieur

Prénom(s)

CHRISTOPHE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°a	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Actuellement le site manque d'espace de stockage pour stocker convenablement le matériel à l'abri.

Afin de pallier à ce manque, un bâtiment était loué à l'extérieur du site.

A ce jour, la SCEA loue un bâtiment dont le bail arrivant à terme, la SCEA BOUTTEMY souhaite réaliser cette construction afin d'avoir tous le parc matériel réuni en un même endroit et ainsi simplifier les opérations d'utilisation et d'entretien par le personnel.

Le nouveau bâtiment aura pour but le stockage du matériel agricole (arracheuse, remorque, tracteurs).

4.2 Objectifs du projet

Le site situé à 3 rue d'Avesnes 62810 Barly et a pour activité la culture d'endives.

Plusieurs bâtiments existants sont destinés à cette culture, voici le détail :

- 1 bâtiment de réception des racines des champs pour la mise en palox (stockage).
- 1 bâtiment de conservation des racines (6 frigos négatifs).
- 1 bâtiment destiné au forçage de l'endive (salle de pousse)
- 1 bâtiment de conditionnement (mise en bac, cassage, conditionnement) avec 70 salariés.
- 1 bâtiment de stockage d'emballage (cartons, boîtes plastiques, étiquettes).

La surface totale existante est de 10 365m².

L'objectif du projet est de créer un bâtiment supplémentaire afin d'y stocker du matériel agricole (arracheuse, remorque, tracteurs). Sa surface sera de 1285m²

La surface après travaux sera de 11 650m².

Il n'y aura pas de travaux de démolition dans le cadre de ce projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux les différentes étapes seront :

- Terrassement du terrain
- Construction du bâtiment

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de sa phase d'exploitation, le bâtiment aura comme unique rôle de stoker le matériel à l'abri des intempéries ce qui permettra de le conserver en bon état et permettra également d'avoir l'ensemble parc matériel réuni en un même endroit et ainsi cela simplifiera les opérations d'utilisation et d'entretien par le personnel.

Sur le site sont déjà présents des bâtiments :

- 1 bâtiment stockage expéditions : 1400m²
- 1 bâtiment livraisons conditionnement : 4 400m²
- 1 bâtiment chambre de pouce : 2 500m²
- 1 bâtiment stockage réfrigéré : 850m²
- 1 bâtiment stockage matériel : 1 215m²

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment supplémentaire d'une surface de 1285m².

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : Le projet est soumis à un permis de construire en cours d'instruction dont l'avis est dépendant de la réponse de la procédure du cas par cas .

Le site de la SCEA BOUTTEMY qui a pour activité la culture d'endives est aujourd'hui déclaré depuis 2001 comme ICPE soumise au seuil déclaration avec une installation de réfrigération d'une puissance totale de 129KW au titre de la loi susvisé, sous réserve du respect :

- des prescriptions n°2920 extraites de de l'arrêté préfectoral du 15 avril 1985 modifié.
- des dispositions édictées par le livre II du code du travail et le décrets réglementaires pris en exécution dudit livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Construction d'un bâtiment pour augmenter la capacité de stockage du matériel agricole : Après sa construction, la surface globale des bâtiments sur le site sera de 11 650m ²	1 285m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Autour du projet se trouve plusieurs ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du site sont : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I - ZNIEFF 1 : Vallée de la Quilienne, vallons adjacents et bois d'Orville (310013768) à environ 7 km du site. - ZNIEFF 2 : La haute vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte-Austreberthe (310007267) à environ 7,1 km du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Aucune zone de montagne à proximité du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La commune de Barly n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Barly n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Barly n'est pas située dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Il n'y a pas de plan de prévention du bruit effectif sur la commune de Barly (62810)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet se trouve dans le périmètre de deux monument historiques : - Château de Varlemont et ses dépendances situé à 600m du projet. - Eglise Saint-Léger situé à 475m du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet de bâtiment ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La Commune de Barly 62810 est concerné par un plan de prévention des risques Mouvement de terrain.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR mouvement de terrain sur la commune de Barly a été prescrit le 02/05/2002 mais n'a pas de date d'approbation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Deux sites ou sols potentiellement pollués sont présents sur la commune de Barly, mais ne concerne par le site du projet de création de bâtiment de la SCEA BOUTTEMY.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet de bâtiment ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet de bâtiment ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage, qu'il soit immédiat, rapproché ou éloigné.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Autour du projet se trouve aucune zone Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont : - Massif forestier de Lucheux (FR2200350) localisée à environ 8 kilomètres du site. - Étangs et marais du bassin de la Somme (FR2212007) localisée à environ 36 km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de ce projet de création d'un bâtiment agricole.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne créera pas de drainage ni de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet de bâtiment ne nécessite pas de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable ni au réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante tel que la faune, la flore, les habitats, ni des continuités écologiques. L'emplacement du bâtiment étant déjà artificialisé il n' aura pas de destruction de milieu naturel et agricole.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. En effet le site Natura 2000 le plus proche du projet de bâtiment se trouve à une distance de 8km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consommera pas d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime. L'emplacement du bâtiment étant déjà artificialisé il n' aura pas de destruction de milieu naturel et agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La Commune de Barly 62810 est concerné par un plan de prévention des risques Mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet de bâtiment n'engendre pas de déplacement ni de trafic supplémentaire. Le trafic des engins agricoles sera réduit avec la création de ce bâtiment car il n'y aura plus de transit entre le bâtiment de stockage loué a l'extérieur de l'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le matériel qui sera stocké dans ce bâtiment est déjà présent sur le site. Cela réduira les bruits émis car le matériel circulera moins entre le site de stockage actuellement loué et le site de l'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet de bâtiment n'engendrera aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet de bâtiment n'émettra aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet de bâtiment n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet de bâtiment n'est pas concerné pas des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejets dans l'air ne sera émis par le projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun rejets liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun déchet non dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les activités humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre de ce projet, aucunes évaluations des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables n'a été nécessaires.

L'étude des incidences Natura 2000 présenté en annexe de ce CERFA, met en évidence que le projet au vue de ses caractéristiques et de l'éloignement vis-à-vis des sites NATURA 2000 et des ZNIEFF n'aura aucune incidence sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de ce projet, aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine n'est présent, il n'est donc pas nécessaire de mettre en place des mesures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'implantation de ce nouveau bâtiment dans la continuité de l'ensemble des bâtiments existants, de l'éloignement vis-à-vis des zones naturelles (ZNIEFF la plus proche à 7 km et le Site Natura 2000 le plus proche à 8 km) le projet n'aura pas d'impact sur les milieux.

D'autre part, à ce jour, la zone dédiée à la construction de ce nouveau bâtiment est déjà stabilisée, il n'y aura donc pas de destruction de milieu ni d'impact sur l'environnement.

Au regard des particularités du projet, de sa localisation, et de son implantation, ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1 : informations nominatives	☒
2	Annexe 8 : Mandat de dépôt signé	☒
3	Annexe 9 : Cerfa cas par cas signé	☒
4	CERFA CAS PAR CAS COMPET	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUTTEMY

Prénom CHRISTOPHE

Qualité du signataire DIRIGEANT

À

Fait le / /

Téledéclaré le 23/12/202

Signature du (des) demandeur(s)